

Inscription en résidence principale Documents principaux à fournir

Ressortissant suisse

- Votre carte d'identité ou passeport valable
- Votre bail à loyer
- Si le bail n'est pas à votre nom : attestation du logeur et pièce d'identité du logeur
- Selon votre état civil :
 - Célibataire : acte d'origine (facultatif si vous arrivez du Canton de Vaud)
 - Marié(e) ou veuf(veuve) : Certificat de famille ou acte d'origine
 - Séparé(e) : Certificat de famille et, si la séparation est légale, mesures protectrices de l'union conjugale
 - Divorcé(e) : Jugement de divorce définitif et exécutoire

Ressortissant étranger

- Votre carte d'identité ou passeport valable
- Votre permis de séjour ou d'établissement
- Votre bail à loyer
- Si le bail n'est pas à votre nom : attestation du logeur et pièce d'identité du logeur
- Photos format passeport*
- Emolument communal*
- Selon votre état civil :
 - Marié(e) : acte de mariage ou certificat de famille
 - Séparé(e) : acte de mariage ou certificat de famille et, si la séparation est légale, mesures protectrices de l'union conjugale
 - Divorcé(e) : Jugement de divorce définitif et exécutoire ou autre document d'état civil

*Merci de nous contacter afin de déterminer le nombre de photo et le montant des émoluments.

Nous nous réservons le droit de demander des documents supplémentaires en fonction de votre situation.